



Comment négocier un licenciement ?

Par **Fairy**, le **19/08/2007** à **17:17**

Bonjour, Je suis en CDI depuis 5 ans. Depuis un changement de direction, la pression est à son comble depuis le début 2007: Ajout de tâches sans salaire supplémentaire, mon service fait un peu office de "poubelle" pour alléger les autres services. pas d'embauche juste quelques intérimaires par ci par là qui eux même ne veulent pas rester vu le travail.. nos objectifs sont beaucoup plus importants, et c'est du travail à la chaîne... Niveau personnel, je suis harcelée par un ex copain depuis juillet 2006. cela fait 1 an que j'angoisse, qu'il m'insulte et me menace. Je pouvais faire avec avant, j'ai porté plainte, mais là il recommence de plus belle, me suit partout, me surveille, m'attend à la sortie de mon travail, connaît mes horaires.... je ne vis plus, je ne sort plus toute seule, j'étais en arrêt 2 semaines pour dépression et j'ai dû faire des séances avec un psychologue. A travail j'angoisse tout le temps à cause de ça, j'ai la tête ailleurs, fatigué, pas le moral, je sens que la dépression n'est pas loin à nouveau. j'aimerais quitter l'entreprise et déménager ailleurs. mon employeur est au courant de la situation avec mon ex vu qu'il est déjà rentré dans mon travail, la police est venue ect... Quoi leur proposer (comme motif) pour obtenir un licenciement qui ne me portera pas préjudice pour mes futures recherches d'emploi ? Est ce que je peux négocier sur le fait que j'ai plus la tête à travailler à cause de mes problèmes perso ? travail insuffisant, faire exprès de ne pas atteindre mes objectifs pour avoir des mauvaises évaluations ?) svp quoi faire, j'ai trop de pression entre mon boulot et mes problèmes perso. je ne peux pas démissionner, j'aurai besoin d'argent au cas où il y a un jugement au tribunal et le déménagement "forcé" à cause de mon ex merci.

Par **78fab_old**, le **22/08/2007** à **13:54**

Il serait peut être bien aussi de demander conseil auprès de l'inspection. Savoir si il n'y a pas

d'abus en fonction de votre contrat.
Oui on peut faire un licenciement à l'amiable. C'est à voir avec l'employeur, parler des concessions possibles entre les deux parties.
Courage!

Par **Fairy**, le **22/08/2007** à **17:31**

Merci pour votre réponse.
mais pour ne pas que je me fasse avoir.
quels sont les motifs légers qui ne peuvent pas me porter préjudice pour mes futures recherches ?
s'il ne veut pas de licenciement amiable, baisser dans ses évaluations ou manque de motivation
est-ce que ça peut être un motif de licenciement ?